

## Article 8

La remise des diplômes et coupes aux lauréats aura lieu vers 18h le dimanche à la clôture de la Foire d'Automne.

## Article 9

Il est bien entendu que les récompenses attribuées à la suite du concours consacrent la qualité du produit présenté pour une année, et que les décisions du jury sont sans appel. L'engagement d'un candidat au concours l'oblige donc à respecter les conditions du présent règlement.

## Article 10

Les résultats du concours seront rendus oralement le dimanche 26 octobre 2025 vers 18h.

Les gâteaux seront vendus après les résultats du concours.

## Article 11

Dotations : trophée, coupe, diplômes.

## Article 12

Le Comité de la Foire ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable des empêchements au déroulement du concours résultant d'un cas fortuit ou de force majeure.

## Article 13

Le trophée est remis au lauréat du concours pour un an ; il est remis en jeu tous les ans et est attribué définitivement au lauréat qui l'aura gagné trois années de suite.

### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Secrétariat Foire d'Automne  
06 77 74 09 01

Le Président  
06 18 47 78 23



**FOIRE D'AUTOMNE**  
Rémalard-en-Perche

# TROPHÉES 2025

## du meilleur gâteau aux Fruits d'Automne

### Dimanche 26 octobre

### à la Foire d'Automne de Rémalard-en-Perche

Ouvert aux professionnels, apprentis, amateurs  
Inscriptions et renseignements :  
06 77 74 09 01  
anouch2305@gmail.com

  

## RÈGLEMENT ET BULLETIN D'INSCRIPTION

APPRENTIS-PROFESSIONNELS-AMATEURS (+ DE 14 ANS)

# BULLETIN D'INSCRIPTION

APPRENTIS-PROFESSIONNELS-AMATEURS (+ de 14 ans)

A retourner à :

**Secrétariat Foire d'Automne, Mairie de Rémalard  
23, Rue de l'Eglise  
61110 Rémalard-en-Perche**

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

COMMUNE

TÉLÉPHONE

CATÉGORIE (merci de cocher la case) :

- PROFESSIONNEL  
 APPRENTI  
 PARTICULIER (+ de 14 ans)

Après avoir pris connaissance et accepté le règlement, demande son inscription au concours du meilleur Gâteau aux Fruits d'Automne et certifie sur l'honneur que les produits présentés au Concours sont de sa propre fabrication.

Date :

Signature :

**L'INSCRIPTION EST GRATUITE POUR LES PARTICIPANTS**

# RÈGLEMENT CONCOURS

APPRENTIS-PROFESSIONNELS-AMATEURS (+ de 14 ans)

## Article 1

Le Comité de la Foire organise son 36<sup>e</sup> Concours du Meilleur gâteau aux Fruits d'Automne. **Ce gâteau devra donc comprendre impérativement au moins un fruit de saison comme ingrédient principal.**

## Article 2

Le concours aura lieu le dimanche 26 octobre 2025 lors de la Foire d'Automne de Rémalard-en-Perche à la Salle Omnisports, place Castle Cary à côté du Collège Paul-Harel.

## Article 3

Sont admis à participer **dans une seule catégorie et pour un seul gâteau** :

1. DANS LA CATÉGORIE PROFESSIONNELS : tous les artisans-boulangers, pâtisseries, restaurateurs et traiteurs.
2. DANS LA CATÉGORIE APPRENTI/E/S les apprentis de ces professions (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année)
3. DANS LA CATÉGORIE PARTICULIERS : tous les amateurs et particuliers **de plus de 14 ans (les moins de 14 ans font l'objet d'un concours spécifique le samedi après-midi).**

## Article 4

Les concurrents seront classés en 4 catégories :

1. Boulangers, pâtisseries, restaurateurs, traiteurs.
2. Apprentis dans ces professions en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année
3. Particuliers

## Article 5

Le jury se réserve le droit de décerner une récompense exceptionnelle après accord unanime au cas où un produit se distinguerait par sa qualité.

Les pièces artistiques seront classées séparément.

## Article 6

Les candidats devront adresser leur inscription à : **Secrétariat Foire d'Automne, Mairie de Rémalard - 23, Rue de l'Eglise - 61110 Rémalard-en-Perche** en indiquant leur nom et adresse en lettre d'imprimerie.

## Article 7

Les candidats devront déposer ou faire parvenir leur gâteau **de 10h à 15h le dimanche 26 octobre 2025**, à l'adresse suivante :

**Concours du meilleur Gâteau aux Fruits d'Automne  
Salle Omnisports – Place Castle Cary – 61110 Rémalard-en-Perche**